

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE  
1:2 000

**4.2**

**Légende**

**Limites de zone**

— Périmètre de zone

**DESTINATION DES SOLS**

- UA : Zone urbaine mitoyenne
- UB : Zone urbaine mitoyenne périphérique
- UC : Zone urbaine mitoyenne correspondant aux extensions récentes
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mitoyenne
- UAU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- N : Zone naturelle à caractère sensible

**PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**

- Haut à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCADÉ Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du dispositif de destruction
- Limites communales soumise à un autorisation de changement de destination ou d'UB (à côté de l'urbanisme)
- Espaces locaux classés
- Emplacement réservés
- Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

**ZONES OU SECTEURS SOUSMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES**

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- ( ) secteur soumis à un risque d'inondation
- Zone et secteur soumis à un risque d'inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un risque d'inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone temps de 5 minutes
- zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
- indicateur "Y" : zones et secteurs à risque
- indicateur "Y1" : zones et secteurs prioritaires

**INFORMATIONS**

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales
- Bâtiment existant
- Limites parcellaires
- Cours d'eau

0 100 200 m